



## section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

### AU SOMMAIRE EN JUILLET 2019 :

L'éditorial du secrétaire académique.....	1
Rendez-vous de carrière : les délais ont changé .....	2
Et après la promotion à la classe exceptionnelle ?.....	3
Retraités : le SNETAA-FO est aussi là pour vous .....	3
Distribution de tracts lors de l'accueil des stagiaires fin août .....	3
Inscription aux concours de la session 2020 .....	4
Faites adhérer vos collègues .....	4
Mise à jour de vos coordonnées .....	4
Vive les vacances ! .....	5

### L'édito du secrétaire académique : Ali BEN YAHIA

L'école est finie mais avec son lot de réformes et d'incertitudes, dans quelles conditions ! Tous les personnels ont été confrontés à une pression administrative sans précédent : projets d'emploi du temps sous la tension d'une réforme voulue au pas de charge, des promotions de carrière qui ont amplifié les déceptions face à un PPCR, des mutations catastrophes sclérosées par une politique du recours massif aux heures supplémentaires. Le bureau académique et nos commissaires paritaires se sont assurés que vos dossiers soient bien présentés et que vos droits soient respectés en CAPA, en Groupe de Travail et dans tous les recours possibles. Comme chaque année, fin août, nous accueillerons avec ceux qui le souhaitent, les stagiaires aux portes des ESPE de Lille et Arras. Bonnes vacances à tous.

Page 1

Nous contacter :

03 20 52 01 75

24 rue de Rouen, 59 000 LILLE

[snetaa.lille@free.fr](mailto:snetaa.lille@free.fr)



## section académique de Lille

### **Rendez-vous de carrière : les délais ont changé**

Un arrêté pris le 21 juin dernier mais publié au Journal Officiel du 6 juillet a modifié les délais de notifications d'un rendez-vous de carrière et de formulation des observations sur son compte rendu.

L'agent concerné est toujours prévenu avant le début des vacances d'été mais le calendrier est notifié dans au plus tard quinze jours calendaires avant la date du rendez-vous de carrière contre un mois auparavant.

Le cas échéant, le délai entre deux entretiens ne peut dépasser six semaines. Ce délai ne peut être compris dans une période de vacance de classe.

Pour émettre des observations sur le compte rendu du rendez-vous de carrière, l'agent ne dispose plus que de quinze jours calendaires contre trois semaines précédemment.

La notification par le Recteur de l'appréciation finale de la valeur professionnelle est toujours notifiée dans les deux semaines qui suivent la rentrée scolaire suivant celle où s'est déroulé le rendez-vous de carrière. Pour les agents dont le rendez-vous de carrière a été déplacé après la période initiale, l'appréciation finale est notifiée au plus tard le 15 octobre.

Le délai de recours de l'appréciation finale de la valeur professionnelle n'est pas modifié par cet arrêté. L'agent dispose de 30 jours à partir de sa notification pour déposer un recours gracieux auprès du recteur. En cas de refus de révision de la valeur professionnelle, il est alors possible de saisir la commission administrative paritaire.

Retrouvez l'arrêté et ses modifications en cliquant [ici](#).



## section académique de Lille

### **Et après la promotion à la classe exceptionnelle ?**

Vous avez accédé au grade de la classe exceptionnelle et vous demandez ce qu'il vous reste pour progresser dans votre carrière ?

La seule promotion supplémentaire qu'il vous puissiez obtenir est l'échelon spécial. Pour cela, il faut tout de même avoir trois années d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de la classe exceptionnelle.

### **Retraité, le SNETAA-FO est aussi là pour vous**

Beaucoup d'adhérents qui font valoir leurs droits à une retraite largement méritée continuent à rester fidèles au SNETAA-FO. Cela leur permet de se tenir informé sur l'actualité de la voie professionnelle mais aussi sur l'évolution de leurs droits. C'est un acte de solidarité avec les actifs, solidarité dont ils ont bénéficié pendant leur carrière.

Une publication leur est dédiée : *Le journal des retraités*. Vous pouvez retrouver tous les numéros en cliquant [ici](#).

Leur cotisation est adaptée à leur faible revenu, son montant équivaut à 3,83€ par mois si on déduit le crédit d'impôt (66% des sommes versées).

### **Distribution de tracts lors de l'accueil des stagiaires fin août**

Les PLP stagiaires font leur rentrée sur les sites d'Arras et Lille la dernière semaine d'août. Depuis quelques années, le SNETAA-FO est présent sur chacun de ses sites pour distribuer des tracts afin de faire connaître notre syndicat.

Si vous souhaitez participer à cette opération, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone.



## section académique de Lille

### Inscription aux concours de la session 2020

La note de service qui cadre les modalités d'organisation des différents concours de l'éducation nationale de la session 2020 est parue le 5 juillet.

Vous y trouverez les dates et les modalités d'inscription, le calendrier des épreuves, le déroulement des épreuves et beaucoup d'autres informations.

Pour la consulter, cliquez [ici](#).

### Faites adhérer vos collègues

Pour défendre les PLP, les CPE et les contractuels, il est très important que le SNETAA-FO continue à être le premier syndicat de la voie professionnelle.

Cela n'est possible qu'avec des adhérents et des militants.

Alors, pour que nous soyons encore plus nombreux à défendre nos droits et mener les futurs combats, faites adhérer vos collègues !

Faire adhérer un collègue au SNETAA-FO, c'est simple. Il suffit de lui indiquer de se rendre sur la page de notre site <http://snetaa.lille.free.fr/adhesion.html> ou de nous contacter par mail ou téléphone.

Et n'oubliez pas de leur dire que 66% du montant de la cotisation donne droit à un crédit d'impôt !

### Mise à jour de vos coordonnées

Vos coordonnées ou votre situation ont changé ?

Complétez puis retournez-nous la fiche de mise à jour. Pour la télécharger, il suffit de cliquer [ici](#).



## section académique de Lille

### **Vive les vacances !**

Elles sont là ! Et contrairement à ce que certaines personnes disent, nous les avons largement méritées !

Nous vous donnons rendez-vous après le 15 août pour préparer la rentrée scolaire.

**toute l'équipe du**



**vous souhaite  
d'excellentes vacances**